

## COMMUNE DE MAROLLES-LES-BRAULTS

### EXTRAIT du REGISTRE des DÉLIBÉRATIONS du CONSEIL MUNICIPAL

22/09/22  
N° 07

**DATE DE CONVOCATION :**

16 SEPTEMBRE 2022

**DATE D’AFFICHAGE :**

16 SEPTEMBRE 2022

**NOMBRE DE MEMBRES :**

En exercice : 23

Présents : 15

Votants : 23

L’an deux mille vingt-deux, le vingt-deux septembre, à vingt heures trente minutes, **LE CONSEIL MUNICIPAL**, légalement convoqué s’est réuni à la Mairie Annexe (*Salle Jean-de-la-Fontaine*), en séance publique sous la présidence de Monsieur Francis BELLUAU, Maire

**Étaient présents :** Francis BELLUAU, Anne-Marie GARNIER, Jean COCHIN, Anaïs BOUCHER, Jean-Claude BOULARD, Jean-Louis CECCANTI, Annie COSME, Christelle DEROYE, Philippe GAGNOT, Alain GALLET, Viviane GROUARD, Magali LOUAZÉ, Karine NÉEL, Laëtitia ROSSI, Bruno TISON

**Étaient absents excusés :**

Aurélie CLAVON donne procuration à Francis BELLUAU,  
Jennifer DIOT donne procuration à Jean COCHIN  
Christophe GOUSSÉ donne procuration à Annie COSME  
Sylvie HÉRON donne procuration à Viviane GROUARD,  
Christian JONCHERAY donne procuration à Christelle DEROYE,  
Julie HEUZARD donne procuration à Anaïs BOUCHER  
Lucas JUIGNÉ donne procuration à Bruno TISON  
Guillaume TERTEREAU donne procuration à Anne-Marie GARNIER

**Secrétaire :** Bruno TISON

**OBJET : Arrêt du Schéma de Cohérence Territoriale (SCOT) – Avis de la Commune**

Le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes « Maine Saosnois » a prescrit le 27 juin 2018 l’élaboration d’un Schéma de Cohérence Territoriale (SCOT) ainsi que celle d’un Plan Climat Air Energie Territorial (PCAET) pour l’ensemble de son territoire.

Le projet résultant de la fusion des deux démarches a fait l’objet d’un avis favorable et le document a été arrêté par délibération du Conseil Communautaire le 19 mai 2022,

Conformément aux dispositions des articles R143-4 et R143-5 du Code de l’Urbanisme, la Commune de Marolles-les-Braults doit donner son avis sur le document,

**LE CONSEIL MUNICIPAL,**

**DONNE** à l’unanimité des membres présents et représentés un **avis favorable** au projet de SCOT Maine Saosnois arrêté par le Conseil Communautaire le 19 mai 2022.

Fait et délibéré à Marolles-les-Braults, le vingt-deux septembre deux mille vingt-deux.

Francis BELLUAU,  
Maire,

Francis  
BELLUAU

Signature numérique de  
Francis BELLUAU  
Date : 2022.09.29  
09:18:25 +02'00'



Publiée par voie électronique,  
le 29 septembre 2022